

AVIS SÉCURITÉ
Réseau aérien et souterrain de Distribution
2008-01
Descente incontrôlée d'engins élévateurs à nacelle(s)

À diffuser à tout le personnel du réseau aérien/souterrain de distribution

Contexte :

Cet avis fait suite à plusieurs descentes incontrôlées survenues sur des élévateurs à nacelle(s) de marque Posi-Plus modèles 400 et 500.

Population concernée :

Monteurs, jointeurs, dépanneurs, gestionnaires.

Constat :

Les expertises sur les engins élévateurs à nacelle(s) impliqués dans des descentes incontrôlées ont démontré que la principale cause est une usure prématurée du joint de piston du vérin hydraulique du bras inférieur des élévateurs de marque Posi-Plus modèles 400 et 500 fabriqués entre les années 1999 et 2007. Dans la presque totalité des cas de descente incontrôlée survenus jusqu'à maintenant où le coulage interne dû à une usure prématurée du joint de piston était la cause, le phénomène de descente incontrôlée s'est produit lors de la première opération de la journée. Lors de ces cas de descentes incontrôlées, il a été très difficile de répéter le problème par la suite. Ceci s'explique par le fait qu'en appliquant une pression de chaque côté du joint (côté tige et côté piston) qui possède un degré d'usure quelconque, ce dernier reprend en quelque sorte "sa place" et peut assurer une étanchéité adéquate, et ce, jusqu'à la fin des travaux. Ceci s'explique aussi par le fait que le matériel utilisé dans la fabrication du joint fait en sorte que ce dernier n'a pas beaucoup d'effet "mémoire" et qu'une pression induite de chaque côté du joint est requise au départ pour contrer l'effet "mémoire" et assurer une étanchéité adéquate en mode statique.

Mesures entreprises :

Il a été entendu par l'unité Matériel de transport CSP et l'unité Matériel de transport HQD de lancer la campagne de rappel ETV-R-08-01 afin de procéder au remplacement du joint d'étanchéité du piston des vérins hydrauliques du bras inférieur des élévateurs à nacelle(s) de marque Posi-Plus modèles 400 et 500 fabriqués entre les années 1999 et 2007 inclusivement.

Mesures à suivre :

Afin de diminuer les risques qu'un tel événement ne se reproduise, il est important de sensibiliser les utilisateurs sur l'obligation :

1. Faire bouger le bras inférieur dans les 2 sens avant d'effectuer tout travaux et plus particulièrement lors de la première opération de la journée.
2. Advenant qu'une descente incontrôlée se produise lors de cette opération, nous interdisons l'utilisation de l'engin élévateur à nacelle(s) comme équipement de levage et d'élévateur de personne. Cette restriction prendra fin suite au remplacement du vérin. Pour cette période, les travaux devront être réalisés à partir du poteau.
3. Il est important de rapporter toute anomalie associée à l'utilisation d'un engin élévateur à nacelle(s) selon les procédures à Hydro-Québec et d'informer le ou les conseiller(s) Normes et méthodes désignés à l'activité véhicule en territoire.

Personnes ressources à contacter :

Daniel Beauchamp

Conseiller - Interventions Matériel de transport HQD
Tel : 210-4215

Ian Duval

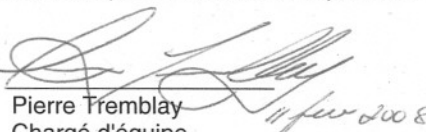
Ingénieur Service technique Matériel de transport CSP
Tel: 210- 4325

Approuvé par:



Gérard Cyr
Chef - Prévention au travail
Direction - Expertise et soutien à la
Réalisation des travaux
Vice-présidence - Réseau de distribution

Approuvé par :



Pierre Tremblay
Chargé d'équipe
Unité Matériel de transport
Direction ESRT
Vice-présidence - Réseau de distribution

Émis le 08-02-06